

Comment payer la TVA due sur l'achat de mon véhicule ?

Vous devez vous acquitter de la TVA sur l'achat de votre véhicule lorsque celui-ci a moins de 6.000 km (quel que soit son âge) **ou** moins de 6 mois, quel que soit son kilométrage (soit moins de 183 jours).

La TVA doit être payée :

- de préférence par **virement (plus rapide et plus sécurisé)**.

Les coordonnées bancaires du service sont les suivantes :

Numéro du compte bancaire à créditer
N° IBAN: FR46-3000-1004-6849-21Q0-5001-356
SWIFT : BDFEFRPPCCT

Veillez à mentionner les références de votre paiement : **QUITUS59** suivi de votre **NOM**

Attention : préciser la banque bénéficiaire et son adresse :

Banque de France

31 rue croix des petits champs

75049 PARIS cedex 01

- par chèque de banque établi à l'ordre du Trésor public transmis par voie postale.